

Directives pour le transport des matières dangereuses selon l'ADR 2011

ADR-- Convention européenne sur le transport de marchandises dangereuses par route, modification en en 2011
 RID – Transport de matières dangereuses par rail. IMDG Transport de matières dangereuses par mer, modification en 2009
 GGVSEB – Directive nationale pour le transport de matières dangereuses par route, rail et navigation fluviale, modification en 2011
 GGVSee – Directive nationale pour le transport par mer, modification en 2009
 StVZO –Règlement pour l'immatriculation des véhicules. STVO – Code de la route (toujours en cours)

Les versions suivantes se réfèrent aux marchandises dangereuses de la classe 3 – Matières liquides dangereuses pour l'eau
 Elles sont classées par niveau de dangerosité, 30 – peu dangereuses, diesel, 1 Litre = 1 point de danger,
 33 – hautement dangereuses, essence, 1 Litre = 3 points de danger,
 Chaque carburant a un code ONU: Essence 1203, Diesel 1202, Kérosène 1863
 Subdivision par classe de dangerosité pour l'eau: carburants Classe III (nouveau aussi pour l'essence).
 Subdivision par groupes d'emballage: Groupe II – Essence, Groupe III – Kérosène/Diesel

Exceptions pour le transport de matières dangereuses classe 3 pour petits volumes :

Petits volumes: Transport de carburant de réserve dans les véhicules dans des contenants agréés UN jusqu'à 20 litres sans sécurité de stockage
 jusqu'à 60 litres avec sécurité de stockage

Volumes minimaux : Somme de tous les points de danger nets dans des contenants agréés avec sécurité de stockage
 < 1000 points de danger
 ex. < 1000 litres de diesel, Jet-A1,
 < 333 litres d'essence

Pour les transports de matières dangereuses de la classe 3 jusqu'à 1000 points il n'y a pas d'obligation de marquage du véhicule, pas de formation supplémentaire pour la conduite du véhicule dans la circulation routière et pas de documents de transport ADR. Les containers IBC selon la norme UN ont sur chaque côté le pictogramme rouge Classe 3 et l'autocollant sur fond blanc avec les symboles de substances dangereuses pour l'environnement (des poissons morts, numéro ONU, information sur la santé). Pour les contrôles de police les preuves des volumes et du carburant transporté, sont fournis par exemple avec une facture de station service. Est pris en compte le contenu net de marchandise dangereuse. Malgré le règlement sur les volumes minimaux, il s'agit ici de matières dangereuses qui doivent être traitées en conséquence par mesure de précaution.

Obligations de marquage pour le transport de matières dangereuses > 1000 points de danger
Camion citerne **Emballage container IBC**



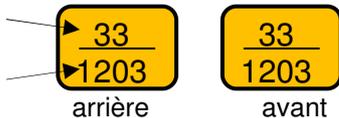
ADR – Transport en camion citerne (vérifié FL)
 Transport par citerne en vrac jusqu'à 30 000 litres



Camion citerne avec paroi simple et sans pression

Obligation de marquage camion citerne

Nombre de points de dangers.
 (Double=danger élevé)
 n° de substance ex



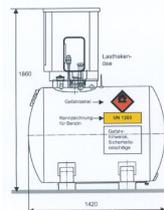
Panneaux d'interdiction de circulation
 Permis de conduire ADR



Panneau 269: Interdiction pour véhicules avec chargement dangereux pour l'eau



Transport de marchandise de détail (vérifié UN-BAM)
 Cuves ou containers double parois avec système de surveillance, IBC résistants aux risques d'explosion jusqu'à 3.000 litres



IBC containers seuls ou sur remorques avec sécurité de stockage
 Étiquetage des 4 faces avec pictogrammes réglementaires.

Obligation de marquage camion de transport



arrière



avant (petit <3,5 to.)

Marchandises de détail.
 Panneaux uniquement sans marquage

Qualification supplémentaire pour permis de conduire
 Cours de base pour transports de marchandises dangereuses



Panneau 261: Interdiction pour véhicules soumis à marquage transportant des matières dangereuses.

(Règlements d'exception pour containers de transport sous pression à double parois IBC homologués avec pression interne >0,4 bar)